

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
16 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

7 janvier 2021

Numéro de la délibération

21-02

Objet de la Délibération

Ouverture de crédits 2021 - Budget
investissement

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-sept heures,
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de
l'Hémicycle au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART et
Messieurs Rémi NICOLAS et Bruno FERRIER.*

Suppléants : Madame Valérie MAGGI

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

*Titulaires : Mesdames Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Jean-Marie
FOURNIER, Thierry PESENTI et Max SOULIER,*

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Max SOULIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu la loi du 31 décembre 1970 modifiée et la circulaire du 25 septembre
1974 relatives aux syndicats des communes,**

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu la délibération 20-00 du 24 février 2020 approuvant le vote du Budget
Primitif 2020,

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements
indispensables au bon fonctionnement du PETR, en attendant le vote du
Budget Primitif principal 2021 du PETR, il est proposé l'ouverture de crédits
provisoires en section d'investissement.

Conformément à la réglementation (article L 1612-1 du CGCT), sur
autorisation de l'organe délibérant, des crédits provisoires peuvent être ouverts
dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement de
l'année précédente. Il est ainsi proposé l'ouverture de 1 500 € soit un quart des
crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2020.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2021.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser l'ouverture du crédit en dépenses d'investissement de 1 500 €,
- De reprendre ces crédits au budget primitif 2021,
- D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte PETR Garrigues et
Costières de Nîmes à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTÉE à l'unanimité

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations

| |
|--------------------|
| PRÉFECTURE DU GARD |
| Reçu le |
| 05 FEV. 2021 |
| Bureau du Courrier |

Le Président
Rémi NICOLAS

